

Justice pour tous

Plate-forme

Notre lutte commune contre toutes les formes d'exclusions rejoint les préoccupations soulevées par la plate-forme « Justice pour tous » que nous vous invitons à rejoindre et à soutenir. Il s'agit d'assurer l'égalité des armes. De la même manière que la liberté du plus riche sera toujours plus réelle que celle du pauvre, nos sociétés sont organisées de manière telle que la justice s'applique en fonction du portefeuille des préjudiciables. Mettons fin à ce paradoxe et luttons pour une justice juste, pour une justice pour tous. Il s'agit du 2^{ème} appel de cette plate-forme, qui dépose cette fois une proposition détaillée.

Pour tout renseignement, ou pour demander le texte complet de la proposition, contactez Manuel Lambert, conseiller juridique à la Ligue des Droits de l'Homme <mlmabert@liguedh.be>; tél.02.209.62.80

1. Les axes majeurs de cette proposition

1. L'objectif est d'assurer « l'égalité des armes » lorsqu'un conflit surgit entre citoyens ou les oppose à un organisme public ou privé ;

2. Le système à mettre en place doit assurer la réalisation de cet objectif en faveur de tous les citoyens dans tous les domaines de la vie privée (principe de généralité) sans condition ni contrôle préalable (principe d'accessibilité) ;

3. L'autonomie du système doit être assurée par la création d'un Fonds pour l'accès à la justice alimenté de manière suffisante par la fiscalité directe ou indirecte (principe de solidarité entre tous les citoyens), mais aussi par une participation des justiciables proportionnelle à leur aisance matérielle, soit un « ticket modérateur » pouvant aller de 0 % à 100 % des honoraires barémiques revenant à l'avocat (principe d'équité) ;

4. Les avocats doivent être libres d'adhérer au système (principe du conventionnement) lequel doit leur assurer une rémunération à l'acte en fonction d'un barème tenant compte dans toute la mesure du possible du temps réellement consacré à la défense des intérêts du justiciable (principe du forfait absolu) : pour répondre aux prescriptions européennes, le barème (indexé) établi en concertation avec les barreaux doit être sanctionné par les pouvoirs publics ;

5. Sans préjudice à l'indépendance de la défense et au secret professionnel qui impliquent la gestion par des avocats des dossiers individuels, le contrôle de la gestion financière du fonds et de la qualité globale des prestations doit être assurée par un organe paritaire composé d'une part d'avo-

cats, d'autre part de représentants de l'administration, des CPAS et du milieu associatif ;

6. Par l'octroi de réductions sur le ticket modérateur, le système doit permettre de mener une politique d'encouragement des modes alternatifs de règlement des conflits, sans oublier que s'attaquer aux causes des problématiques sociales génératrices de conflits constitue un moyen essentiel de lutte contre la surconsommation judiciaire ;

7. La prévention des conflits et l'accès effectif aux conseils juridiques pour les plus défavorisés sur le plan socioculturel justifient de favoriser l'action de centres de consultation et de guidance accessibles gratuitement et proches du quotidien des citoyens (CPAS, milieu associatif, sections locales ou spécialisées organisées par le barreau) par l'octroi - moyennant leur agrégation et leur contrôle par une commission spéciale du Fonds - de subsides assurant l'intégralité de leurs frais de fonctionnement.

(...)

2. Des leviers pour l'action politique

Le système de sécurité sociale en matière juridique et judiciaire proposé par la plate-forme « Justice pour tous » permet aux autorités publiques, sans préjudice pour l'indépendance de la défense, d'agir efficacement sur plusieurs plans du domaine du conseil juridique et de l'assistance procédurale.

● Au travers du barème des honoraires

1. Valoriser la formation psychosociale des avocats, ainsi que les prestations liées aux entretiens au cabinet, comme la rédaction par

les avocats de lettres d'avis explicatives, pour favoriser l'écoute du justiciable et la bonne compréhension par lui des mécanismes juridiques et judiciaires : deux sources d'apaisement des conflits et de limitation des recours ;

2. Valoriser la formation technique des avocats (notion du généraliste « recyclé » en matière médicale...) de manière à favoriser la qualité du service qu'ils sont appelés à prester.

● **Au travers du « ticket modérateur »**

1. L'échelle des revenus déterminant le taux de participation du justiciable à l'équilibre financier du système est modulable au fil du temps en sorte qu'il n'est pas nécessaire de pouvoir mobiliser la totalité des crédits publics envisagés pour instaurer la réforme ;

2. Le taux de participation du justiciable aux honoraires de son avocat peut être réduit pour favoriser le recours aux modes alternatifs de règlement des conflits et limiter ainsi la charge de travail des tribunaux.

● **Au travers des centres de consultation et de guidance**

Financer des lieux sociologiquement proches des justiciables les moins favorisés pour leur faciliter l'accès à un premier conseil et à l'aide d'associations pour accomplir certaines démarches (sortie locative, etc.) de manière :

- à favoriser la prévention des conflits grâce à une meilleure information ;
- à renforcer concrètement « l'égalité des armes » qui est l'objectif fondamental poursuivi en cherchant à favoriser l'accès à la justice !

Signataires de la 1^{ère} plate-forme :

ASBL Droit des jeunes
ASBL GREPA (Groupe de réflexion et d'échange des praticiens de l'aide juridique)
ASBL Infor Droit
ASBL Solidarités Nouvelles Bruxelles
Association syndicale des magistrats
ATD Quart Monde
Collectif Solidarité Contre l'Exclusion : emploi et revenus pour tous asbl
Commission d'aide juridique française de Bruxelles
Commission d'aide juridique de Verviers
Conseil de l'Ordre français des avocats du Barreau de Bruxelles
Conseil de l'Ordre des avocats du barreau de Nivelles
Espace Social Télé-Service
Ligue des droits de l'homme
Mouvement Ouvrier Chrétien
Plate-forme de vigilance pour les réfugiés et sans papiers
Syndicat des avocats pour la démocratie

Adhérents à la 2^{ème} plate-forme :

ASBL Droit des jeunes
Collectif Solidarité Contre l'Exclusion : emploi et revenus pour tous asbl
Ligue des droits de l'homme
Mouvement Ouvrier Chrétien
Syndicat des avocats pour la démocratie

*La plate-forme est en contact avec de nombreuses associations, signataires ou non de la première plate-forme, pour tenter de les convaincre de les rejoindre.
La liste pourrait donc s'allonger plus ou moins rapidement.*

